



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 22 AVRIL 2020

Dans un souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

Ainsi, la MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 22 avril 2020 par conférence téléphonique tel que le permet l'arrêté ministériel du MSSS. Par ailleurs, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise au siège de la MRCTDB au cas où des citoyens se présentent pour s'adresser au conseil.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 22 avril 2020 à 15h30, sont présents, par voie de visioconférence, les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2020-04-62

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 avril 2020 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-63

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2020-04-64

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2020
5. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 5.1. Résolution - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1416-13, #1417-18, #1417-20, #1418-145 et #1419-4
6. Développement économique de la MRC
 - 6.1. Résolution – Ratification et orientations en matière de soutien aux PME et OSBL – Contexte du COVID-19
7. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 7.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 22 avril 2020
 - 7.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 22 avril 2020
 - 7.3. Résolution – Allocation de présence – Ajout de nouveaux comités de la MRC et d'intérêt municipal
8. Sécurité incendie/sécurité civile
9. Dossiers régionaux et métropolitains
10. Gouvernance - MRC
11. Demande d'appui
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-65

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2020

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 25 mars 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-66

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville

ATTENDU QUE la municipalité de Blainville a présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1416-13, #1417-18, #1417-20, #1418-145 et #1419-4 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville #1416-13

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement 1416 du Plan d'urbanisme afin de :

- **Assurer** la conformité au Règlement no 19-01 « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance);
- **Remplacer** « Introduire, à la réglementation d'urbanisme, les mesures relatives aux zones à risque d'érosion ou de mouvement de terrain » par l'action « Introduire, à la réglementation d'urbanisme, les mesures relatives aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain »;
- **Retirer** des « zones à risque d'érosion ou de mouvement de terrain » sur la carte « Secteurs de contraintes anthropiques et environnementales »;
- **Ajouter**, à la fin, des feuillets cartographiques 31H12-050-0502, 31H12-050-0503, 31H12-050-0604, 31H12-050-0703 et 31H12-050-0803 délimitant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain à la suite de la carte « Secteurs de contraintes anthropiques et environnementales », lesquels sont joints au présent règlement comme Annexe 1;
- **Modifier** le Chapitre 4 du Programme particulier d'urbanisme «Sortie 24», inclus au Règlement 1416, est modifié par le Remplacement de l'extrait du plan de zonage de la page 19 par l'annexe 2 du présent règlement.

Blainville #1417-18

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Ajouter** diverses dispositions relatives aux Résidences de tourisme.

Blainville #1417-20

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Assurer** la conformité au Règlement no 19-01 « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
#1418-145

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Assurer** la conformité au Règlement no 19-01 « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance).

Blainville
#1419-4

Lotissement : Règlement modifiant le Règlement 1419 de lotissement afin de :

- **Assurer** la conformité au Règlement no 19-01 « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance).

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville soit les règlements : Blainville : #1416-13, #1417-18, #1417-20, #1418-145 et #1419-4 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-67

OBJET : Ratification et orientations en matière de soutien aux PME et OSBL – Contexte du COVID-19

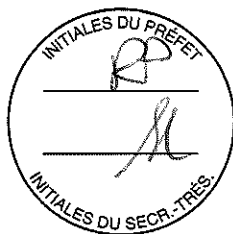
ATTENDU le contexte de la pandémie relative à la COVID-19;

ATTENDU les mesures gouvernementales en matière de soutien financier aux PME annoncées les 1^{er} et 3 avril 2020;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désire :

- Mettre à la disposition de ses PME, OSBL et des travailleurs autonomes une somme de 200 000 \$ supplémentaire à celle prévue par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI);
- Accélérer le processus d'attribution de l'aide aux PME tout en respectant les règles et principes en vigueur;

ATTENDU la situation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Ratifie la décision du directeur général de la MRC pour les 6 mois de moratoire sur capital et intérêt qui ont été accordés aux clients FLI de la MRC, et ce, du 1^{er} avril au 30 septembre 2020;
- Ratifie la signature du préfet de l'entente conclue avec le MEI relative au Programme d'aide d'urgence aux PME COVID-19 et que le montant alloué par le MEI à la MRC sera de 1 489 048 \$;
- Met à la disposition des PME et OSBL un montant de 200 000 \$ supplémentaire à l'aide accordée par le MEI sous forme de subvention oscillant entre 2 500 \$ à 5 000 \$ et que cette subvention soit prélevée à même les excédents cumulés;
- Met sur pied un comité pour la gestion et la coordination de ces mesures d'aide d'urgence au profit de nos PME, OSBL, travailleurs autonomes et la toute petite entreprise. Ce comité sera composé par :
 - Monsieur Richard Perreault, préfet;
 - Monsieur Gilles Blanchette, président du comité FLI;
 - Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente du comité FLI;
 - Monsieur Kamal El-Batal, directeur général de la MRC;
 - Monsieur Steve Mitchell, coordonnateur du développement économique.
- Accorde un certain pouvoir aux membres dudit comité pour qu'ils puissent :
 - Décider d'accorder ou non l'aide financière au demandeur;
 - Fixer le montant de l'aide financière;
 - Signer la convention de subvention ou le contrat de prêt avec le bénéficiaire;
 - Signer les chèques et produire le paiement soit par le biais de transmission de chèque ou de versement automatique.
- Ratifie, lors d'une séance ultérieure du conseil, les décisions prises par les membres du comité de gestion et de coordination des mesures d'aide d'urgence aux PME de son territoire dans le cadre du Covid-19.
- Requier des membres du comité de gestion et de coordination des mesures d'aide d'urgence aux PME de son territoire un état d'avancement de la situation. Celui-ci pourrait comprendre (à titre indicatif) :
 - Le nom de la PME bénéficiaire et son numéro au REQ;
 - La date;
 - Le lieu;
 - Le domaine d'activité;
 - Le statut juridique;
 - La nature de l'aide (prêt ou subvention);
 - Le montant de l'aide;
 - La raison de l'aide;
 - La date de l'émission du paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2020-04-68

OBJET : Liste de la correspondance au 22 avril 2020

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 22 avril 2020 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2020-04-69

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 22 avril 2020

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 mars au 22 avril 2020 inclusivement, répartis comme suit : 84 391.96 \$ payés 121 290.78 \$ à payer pour un grand total de 205 682.74 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-70

OBJET : Allocation de présence – Ajout de nouveaux comités de la MRC et d'intérêt municipal

ATTENDU le Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le Règlement 18-02 modifiant certaines dispositions du Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU l'article 5.1, 5.2 et 5.3 dudit Règlement 18-02;

ATTENDU QUE les nouveaux comités et tables se sont ajoutés à l'agenda des membres du conseil de la MRC à savoir :

- Le Comité de bandes riveraines et de rétention des sols (CBRRS);
- La Table de concertation des ICI (TCICI);
- Le Comité mesure d'urgence (CMU);
- Le Comité Aide Urgence aux PME et OSBL-Covid-19;
- La Table de travail sur les Plans régionaux des milieux humides et hydriques;
- La Table de coordination et de concertation de la région des Laurentides – Covid-19.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville assujettie rétroactivement les comités et tables décrits ci-haut au Règlement 18-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2020-04-71

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 15h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

22 avril 2020

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2020-04-62 à 2020-04-71 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 22 avril 2020.

Émis le 22 avril 2020 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier